

Syndicats CGT et SUD et FO de l'Insee

Déclaration liminaire sur la mission DOM pour le CTR du 23 janvier 2014

Le dernier CTP sur le sujet DOM avait acté une normalisation de l'intégration du programme de travail à l'identique du programme de travail de l'Insee au niveau national. Nous y étions favorables à l'époque et restons attachés à cette orientation aujourd'hui.

Or la direction de l'Insee a mandaté une mission de l'IG afin d'évaluer la stratégie de l'Insee dans les Doms. Cela pourrait vouloir dire que l'Insee a une certaine considération pour ces établissements ultra-marins..

Nous adhérons totalement à certaines réflexions relevées dans ce rapport, :

- Les Doms font bien partie du territoire national
- Les Doms ne forment pas une région mais sont bien 5 départements avec leurs propres spécificités
- La production statistique des Doms est plus riche que celle de la métropole afin de répondre aux attentes très fortes des acteurs publics régionaux, des médias mais également d'interlocuteurs nationaux et internationaux.
- Certaines de ces productions revêtent en outre un caractère « sensible » dans le débat social qui implique une exigence de qualité élevée.
- Cela n'a pas ou très peu de sens de sortir des résultats globaux pour les Doms, ce qui nécessite à sortir des données par département
- Le développement de la statistique à Mayotte est un véritable enjeu
- Cela justifie une dotation en moyens des établissements domiens supérieure au poids des Doms dans la population française.

Mais notre adhésion s'arrête là. Malheureusement, l'ensemble du rapport laisse un goût amer

L'efficience est de nouveau au cœur du problème. La direction de l'Insee trouve que les Doms coûtent cher en moyens humains et financiers à l'Insee. Comment faire des économies ?

Le désengagement de l'Insee vis-à-vis de la statistique publique des Doms est ressenti par un grand nombre d'agents domiens et n'est pas qu'une vue de l'esprit malgré les beaux discours que l'on peut lire. Ce désengagement met malheureusement en danger l'indépendance de la statistique publique. Prenons le programme d'enquêtes dans les Doms. La seule enquête obligatoire demandée par Eurostat est l'enquête emploi en continu. Donc l'Insee n'a d'obligation que pour cette enquête. Les autres enquêtes ne pourront se faire que si des financements sont trouvés. Cette pratique n'a rien de choquant, c'est la pratique usuelle à l'Insee depuis de nombreuses années. Par contre ce qui est choquant, c'est qu'on laisse le ou les financeurs faire leur « marché » parmi les enquêtes faisables. Non seulement, cela montre un désengagement de l'Insee dans la production statistique dans les Doms mais cela soulève la question de l'indépendance de l'Insee. La production statistique doit répondre avant tout à la demande sociale et ne doit pas être au service d'un seul organisme, tel qu'il soit. Certes, la production statistique domienne doit permettre d'évaluer les politiques publiques spécifiques menées en Outre-Mer et fournir des critères statistiques sur lesquels reposent la plupart des politiques communautaires de cohésion mais elle doit également permettre de répondre à la demande sociale. Elle n'est pas seulement au service des politiques. Cela met en danger l'indépendance de la statistique publique.

Le désengagement de l'Insee se traduit également par la place préoccupante que prend l'IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer) dans certains départements. Certes, avec cet établissement public, un partenariat, permettant de produire notamment les Comptes Rapides (programme CEROM) est en place depuis de nombreuses années et se passe bien et cela est bien du ressort de chacun des partenaires. Une convention cadre ce partenariat. Mais de plus en plus, L'ledom utilise des données Insee sans en faire référence et cela ne choque personne. De même, après avoir fait travailler pendant un an un chargé de comptes à la Dirag sur la conception d'une publication de conjoncture avec la création de nouveaux indicateurs, la direction de l'Insee lui a signifié que la conjoncture serait traitée par l'ledom. Vous allez nous que cela va dans le sens des préconisations du rapport à savoir que l'Insee

n'accordera pas de priorité aux travaux conjoncturels, en raison de la place tenue par l'ledom. Bien entendu, nous nous opposons à cette conclusion. L'ledom ne doit pas faire seul ce travail. Un partenariat doit être mis en place.

L'indépendance de la statistique publique est mise à mal mais également sa déontologie. En effet, la demande faite par le ministère de l'Outre-Mer que l'Insee crée des indicateurs pour les Diecctes afin de réprimer les supposées fraudes des entreprises en est un bon exemple. Nous sommes intervenus à 2 fois auprès de vous, Monsieur le directeur général, pour vous faire part de ce manquement. Vous nous avez assuré que ces indicateurs ne seront pas fournis. Nous tenions à l'évoquer dans notre déclaration liminaire afin qu'une vigilance toute particulière soit portée par la direction de l'Insee sur ce domaine.

Concernant les travaux faits dans les Doms comme en métropole, nous ne pouvons pas accepter que les spécificités domiennes ne soient plus prises en compte. Par exemple, vous reprochez la lourdeur et le coût excessif de l'enquête cartographique à la Dirag. Nous rappelons simplement que la Dirag est composée de 3 départements dont un est un archipel d'îles et un autre a une superficie de plus de 80 000 km². De plus dans ces 3 départements, l'adresse normalisée est quasi inexistante. Au regard de cette situation, il est clair que la cartographie sur le terrain afin d'assurer la qualité du recensement est plus que nécessaire.

Concernant Sirène, on lit dans le rapport que cela fonctionne plutôt bien dans les doms. A souligner la remarque sur la taille des équipes et le fait que les chefs ne sont pas des cadres A !. Vous soulignez, à juste titre, que les CFE sont en dehors de la règle commune (moins d'informatisation, moins de rigueur), ce qui entraîne une adaptation du travail des équipes locales et désoriente les sites métropolitains quand on leur demande des travaux sur les Doms. Malgré tout, vous parlez du maintien à court terme des sites dans les Doms mais vous indiquez, en même temps, que Sirène peut servir de variable d'ajustement. Nous nous opposons fermement à ce raisonnement et demandons, pour les raisons de qualité que vous évoquez vous-même, le maintien des sites Sirène dans les Doms.

Nous contestons l'état d'esprit général dans lequel ce rapport a été rédigé. Votre jeu de mettre en concurrence les agents des établissements et de désigner les bons et mauvais élèves est intolérable. Vous le soulignez vous-même en début de rapport que chaque département a des spécificités ce qui entraîne des adaptations des travaux. C'est exact que ces adaptations permettent plus ou moins de se rapprocher du modèle national.

Globalement, nous regrettons amèrement que l'efficacité soit le seul objectif de cette mission. L'Insee dans les Doms a un rôle important à jouer, aussi bien au niveau local, qu'au niveau national qu'au niveau international. Le niveau international ne se borne pas seulement aux demandes exprimées par Eurostat. Les Doms font partie également des Zones Caraïbes ou Océan Indien. Là aussi l'Insee, grâce à son savoir-faire et ses domaines de compétences, doit prendre une part active dans les débats économiques, statistiques et sociaux.

Une des conclusions du rapport, concernant la Dirag, est de repenser son organisation en émettant l'idée d'une organisation sur 3 sites. Vous avez mandaté une nouvelle mission sur ce sujet.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'actuellement le fonctionnement, au sein de la Dirag, n'est pas satisfaisant. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il faille remettre en cause son organisation. La Dirag est composée de 3 SR, un par département, qui produisent, analysent et diffusent et alimentent le débat public local. Le 4^{ème} site est l'EDIR dont le rôle de coordination, de soutien méthodologique est primordial et permet que l'ensemble forme la Dirag. L'organisation matricielle n'est pas un handicap à un bon fonctionnement. Il faut simplement que les sites retrouvent leur rôle et fonction définis initialement pour que cette organisation redevienne efficace.

Pour nous, il est inacceptable qu'un département ait un poids plus important que les 2 autres. Nous ne voulons pas une organisation où 2 départements deviendraient les vassaux du troisième. De plus, pour permettre un parcours professionnel diversifié à l'ensemble des agents de la Dirag, la diversité des travaux doit être maintenue dans les 3 départements.